

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 20 février 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 15/02/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME VIGUIE Nawel), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 15/02/2023

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME VIGUIÉ Nawel (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude)

Absents : M. HEIM Philippe, M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : M. DE LAGARDE Vincent.

N° DEL2023-03 : Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est signataire d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Tarn. Il explique que, dans ce cadre-là, dès lors que la Commune met à la disposition d'associations du personnel ou des locaux, le Conseil Municipal doit valider annuellement le montant de ces concours gratuits, qu'il énumère ci-après :

Concours à titre gratuit réels 2022 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 18 474.00 €
- Entretien et réparations : 331.11 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »

- Mise à disposition de locaux : 10 818.82 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 2 894.72 €
- Entretien et réparations : 663.23 €



- **ACTIVITÉ A.L.A.E.**
 - Mise à disposition de locaux : 9 401.18 €
 - Charges afférentes aux bâtiments : 2 515.41 €
 - Entretien et réparations : 576.32 €
- **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**
 - Mise à disposition de locaux : 2 000.00 €
 - Charges afférentes aux bâtiments : 410.68 €
 - Entretien et réparations : 94.09 €

Concours à titre gratuit prévisionnels 2023 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 19 000 €
- Entretien et réparations : 1 000 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

- **ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »**
 - Mise à disposition de locaux : 10 820 €
 - Charges afférentes aux bâtiments : 3 000 €
 - Entretien et réparations : 1 000 €
- **ACTIVITÉ A.L.A.E.**
 - Mise à disposition de locaux : 9 402 €
 - Charges afférentes aux bâtiments : 2 500 €
 - Entretien et réparations : 1 000 €
- **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**
 - Mise à disposition de locaux : 2 000 €
 - Charges afférentes aux bâtiments : 1 000 €
 - Entretien et réparations : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit réels 2022 ;
- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit prévisionnels 2023.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance



Vincent De LAGARDE

Le Maire



Thierry DUFOUR